

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-10-6-13

Séance du vendredi 4 novembre  
2016

### **SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS EMMAUS ET ESPOIR**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date du 28 octobre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une subvention de 16 400 € à l'association Emmaüs de CERNAY et une subvention de 10 000 € à l'association Espoir de COLMAR, prélevées sur le Programme C762 chapitre 65 fonction 731 nature 6574, qui feront l'objet d'un versement unique.
- Approuve les conventions correspondantes, annexées à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à les signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité